

XI.

L'Académie française

L'Académie française a été fondée en 1635 par le roi Louis XIII à l'instigation du cardinal de Richelieu, qui est reconnu comme son véritable fondateur.

Les premiers statuts de l'Académie française prescrivait qu'elle devrait rédiger un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique.

En fait, elle concentra ses activités sur le Dictionnaire, dont la première édition parut en 1694. Les éditions se succédèrent au cours des siècles et la plus récente, la huitième, fut publiée entre 1932 et 1935.

Depuis cette date, les académiciens préparent la neuvième édition; ils en sont en ce moment à l'examen des mots commençant par la lettre I.

L'Académie a souvent été en butte aux critiques à cause de la lenteur de ses travaux; elle fait valoir pour sa défense que son travail consiste à enregistrer l'usage et qu'un recul est nécessaire afin de ne retenir que les mots qui se sont véritablement imposés.

Quoi qu'il en soit, l'Académie est consciente que les progrès des sciences sont tels que l'accroissement des connaissances et des mots qui les désignent exige une accélération dans le rythme de ses travaux. Aussi a-t-elle décidé de publier son dictionnaire par fascicules échelonnés. Le premier paraîtra d'ici peu.